EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION
CENTRALE DU DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE,

Séance du 25 nivôse an 7 de la République française, une et indivisible, à laquelle ont assisté les citoyens J. PRUNIS, GINTRAC et VERLIAC, *Administrateurs*; N. BEAUPUY, *Commissaire du Directoire exécutif.*

VU la déclaration des biens-meubles et immeubles de la citoyenne *Marguerite Blanchard* épouse de Gaillard Voquecourt, mère de deux émigrés, de la commune de l'Aiguillac, canton de Félix, en conformité de la loi des 9 floréal an 3 et 20 floréal an 4;

Lesquels biens consistent uniquement en une constitution dotale de . . . . 20,000 francs.

L'administration centrale du département de la Dordogne, le commissaire du directoire executif entendu, considérant que les biens déclarés se trouvent couverts par le prélèvement accordé par la loi du 9 floréal, arrete qu'elle renonce, au nom de la République, avec décharge de l'hypothèque de la nation, qu'il lui est fait main-levée de tous sequestres sur ses biens, qu'elle demeure déchargée de la taxe imposée par les lois des 27 septembre 1792 et 28 mars 1793, qu'elle est déclarée solennellement quitte envers le trésor public à raison de l'émigration de ses enfans et de tous ses droits successifs.

Le présent arrêté sera imprimé, affiché dans les chefs-lieux du département, des canton et commune du domicile, et de la situation des biens; il en sera en outre adressé un exemplaire au Ministre des finances, au Commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale, et au Directeur de la Régie nationale.

Les Commissaires du directoire exécutif, les Administrations municipales et les receveurs d'enregistrement et des domaines nationaux, sont invités a dénoncer conformément à l'article 6 de la loi du 9 floréal, les soustractions et estimations frauduleuses qui viendroient à leur connoissance.

Fait à Périgueux en séance de l'administration centrale du département de la Dordogne, le 25 nivôse an 7 de la République française, une et indivisible.

VERLIAC, GINTRAC *et* J. PRUNIS, *Administrateurs.*

A Périgueux, chez M. B. FAURE, Imprimeur du département.

f69

Reynier gl Rossignol
23 Ventoze an 7.